



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU MERCREDI 15 MAI 2019, 18H30
LOCAL AVV, 1800 VEVEY**

.....

Présidence : Marc Maurer

Secrétaire / PV : Marc Maurer

Membres du comité présents : Marc Bressenel – Charly Teuscher – Christian Forney – Claude Poët

Membres du comité excusés : ---

.....

Ordre du jour :

1. **Accueil par le Président, évocation de l'ordre du jour**
 2. **Rapport du Président**
 3. **Rapport du secrétaire sur l'état des membres actifs de l'association**
 4. **Rapport du caissier sur l'état des comptes**
 5. **Rapport des vérificateurs des comptes, approbation**
 6. **Situation et utilisation des ports et des infrastructures connexes durant la FDV**
 7. **Sous-commission municipale Lac**
 8. **Avenir et pérennité de l'AUPV, revue des statuts**
 9. **Cotisations**
 10. **Nomination du comité de l'AUPV à l'issue de l'AG 2019, démissions, admissions, radiations**
 11. **Propositions individuelles, questions et divers**
-

1. Accueil par le Président, évocation de l'ordre du jour

Cette assemblée a été valablement convoquée. Le président remercie les membres de l'AUPV et fait circuler la liste de présence ; présents : 10 – Excusés : 2.

Correspondance : 2 courriers, qui seront traités aux points 8 et 10 de l'ordre du jour

2. Rapport du Président

La dernière AG s'est tenue le 13 juillet 2016 et n'a pas été assortie d'un PV, vu le peu d'éléments notifiés à cette occasion. Il relève que le port de plaisance s'est développé par la pose d'un portail de sécurité. Jean-Jacques Rossini s'inquiète de l'accès à la digue en cas d'urgence, la clef d'accès n'étant délivrée qu'aux détenteurs d'une place sur celle-ci.

.....

.....



Christian Forney informe qu'un nouveau garde-port, qui sera officiellement nommé le 20 mai par la municipalité et entrera en fonction au 1^{er} juillet, suite au départ à la retraite de M. André Millius, sera appelé à trouver des solutions à cette problématique.

Le président rappelle l'interpellation de M. José Justo relevant, en septembre 2017, la modification des conditions d'hivernage à la Pichette. Un courrier a été adressé par l'AUPV à la direction des espaces publics de Vevey pour obtenir des explications, avec copie à Jérôme Christen, en charge du dicastère. Cette lettre est restée sans réponse, mais les nouvelles conditions n'ont, à la connaissance des membres présents, pas été appliquées.

3. Rapport du secrétaire-président sur l'état des membres actifs de l'association

Membres actifs au 15.5.2019 : 54

Aucune démission n'a été formulée ; cependant, 6 courriers d'invitation à la présente AG sont venus en retour, le service postal n'ayant pas trouvé les destinataires à l'adresse indiquée : Il s'agit de MM. Jelenkivic, Airault, Richli, Vollmer, Vernex et Walser.

4. Rapport du caissier sur l'état des comptes

5. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation

Le capital s'élève au 31.12.2018 à CHF 3693.79

Le bilan détaillé est joint au présent PV.

Les comptes sont approuvés par l'assemblée, avec remerciements au caissier Marc Bressenel

6. Situation et utilisation des ports et des infrastructures connexes durant la FDV

Chaque détenteur d'une place d'amarrage a reçu courant mars une information évoquant les modalités d'accès au port et les conditions d'utilisation de la grue.

7. Sous-commission municipale Lac

Celle-ci n'a plus été convoquée. Les 2 membres représentants l'AUPV ont retourné le formulaire officiel le 7 novembre 2017 pour faire valoir leur représentation. Wladimir D'Angelo précise que cette sous-commission ne doit pas nécessairement siéger.

8. Avenir et pérennité de l'AUPV, revue des statuts

Le président remet à chacun pour rappel et lecture les statuts de l'AUPV, édités en 2000. Johanna Maurer évoque les raisons de sa création (ouragan Lothar) et remercie les membres fondateurs.

Christian Forney lit la correspondance adressée au président (jointe au présent PV), notifiant que les membres du club nautique de la Pichette Ouest propose 2 options quant à leur représentation au sein de l'AUPV. Un vaste débat est engagé à ce sujet. Le président rappelle que le choix ou non d'adhérer à cette association est individuel ; il souligne en outre qu'au niveau du droit, la représentation collective n'a pas force de loi en Suisse. Wladimir d'Angelo insiste sur la solidarité entre navigateurs. Eric Balsiger relève que si l'AUPV doit accepter le



principe de la représentation collective, cela signifie la fin du principe de solidarité. Il répète en outre que nous ne pouvons pas forcer des personnes à faire partie d'une association.

Charly Teuscher insiste sur le principe de la solidarité en navigateurs, ainsi que Jean-Jacques Rossini.

Claude Poët affirme qu'il est important de maintenir une structure forte vis-à-vis de la municipalité de Vevey, et que l'AUPV devrait rester l'interlocuteur privilégié pour les affaires liées à ses ports.

Il note aussi qu'une représentativité collective posera des questions quant aux droits de vote, par exemple. Il rappelle également que faire partie d'une association donne des droits mais implique aussi des devoirs (comme payer les cotisations).

Wladimir D'Angelo relève, à l'évocation des statistiques évoquées par Christian Forney sur les membres du club nautique de la Pichette Ouest, que sur 33 usagers bénéficiant d'une place d'amarrage, seuls 53 % en sont membres. Christian Forney évoque sont malaise à faire partie du comité de l'AUPV, alors que les usagers qu'il représente ne bénéficient pas vraiment des prestations possibles de l'AUPV. Le président rappelle que cette dernière, selon ses statuts, peut réagir pour autant qu'on en lui fasse la demande, ce qui n'a à ce jour pas été le cas de la part d'un quelconque usager de ce port.

A l'issue de ces débats nourris, quelques pistes sont évoquées, comme la suppression du nom des ports à l'art. 3 des statuts. Claude Poët propose de laisser se réorganiser l'AUPV et ses statuts au nouveau comité en devenir, vu le départ de nombreux membres en place actuellement. Cette proposition est approuvée et nous passons aux points suivants :

9.Cotisations

10.Nomination du comité de l'AUPV à l'issue de l'AG 2019, démissions, admissions, radiations

Le montant et les modalités liées aux cotisations seront fixées par les membres du nouveau comité.

Démissions :

- Marc Maurer, président-secrétaire
- Marc Bressenel, caissier
- Charly Teuscher, membre du comité (reste à disposition pour le site internet www.aupv.ch)

Radiations :

aucune

Admissions :

Proposition pour la présidence, suite à son courrier du 1.5.2019 : M. José Justo

Les membres présents passent au vote : 6 pour et 4 abstentions.

M. Justo est confirmé dans cette fonction, avec les félicitations des membres présents.

Selon les statuts de l'AUPV, le nouveau comité s'organise de manière autonome : font part de leur intérêt : M. Wladimir D'Angelo, M. Claude Poët (déjà en place), M. Christian Forney (qui reverra sa position au fil de la révision des statuts), M. Frédéric Beaud. Ces propositions font également office d'un vote de principe de l'assemblée : 7 pour et 3 abstentions.



11. Propositions individuelles, questions et divers

Le président sortant ainsi que le caissier sortant se tiennent à la disposition du nouveau comité pour la transmission des dossiers, des actifs financiers et des écritures comptables.

Christian Forney remet aux membres des livrets de fête célébrant les 40 ans du port de la Pichette Ouest aux membres, ainsi qu'un fanion souvenir au président sortant. Il en est vivement remercié par ce dernier, très touché par ce geste.

Les membres sortants du comité sont remerciés pour tout le travail accompli durant leur mandat.

La séance est levée à 20h25.

.....

Le président-secrétaire
Marc Maurer

Vevey, le 19 mai 2019